54me Année. N° 45 Dimanche 11 Novembre 1894

LE MESSAGER
DE CASTELSARRASIN

Journal du Dimanche. — Littéraire, Administratif, Judiciaire, d'Annonces et Avis divers

Avis et Réclames : 0 fr. 25 la ligne. —oo— Abonnements : CINQ FRANCS par an, —oo— Annonces judiciaires et légales : 0 fr. 20 la ligne

On s'abonne au bureau du journal, chez C. SABATIÉ, imprimeur Castelsarrasin, rue de la Constitution, 12

Afin d'éviter du retard, tout article et toute annonce devront être remis le vendredi matin, à l'imprimerie.

(CHEMIN DE FER DU MIDI Marche des Trains).
Départs de Castelsarrasin :

LIGNE DE TOULOUSE
Matin, 6 h. 27 — 11 h. 11 — 11 h. 30 (express)
Soir, 2 h. 42 dir. — 5 h. 18 — 7 h. 47 Nuit, 2 h. 34

LIGNE D'AGEN — BORDEAUX
Matin, 7 h. 36 direct — 11 h. 27
Soir, 2 h. 11 exp. — 5 h. 07 — 8 h. 10 dir. — 7 h. 33
Nuit, 12 h. 56

Le Samedi et le Dimanche, train spécial pour Montauban — Départ de Castelsarrasin à 10 h. 16 du matin

Tout abonné qui continue de recevoir le Journal après l'expiration de son abonnement est considéré réabonné.

On ne s'abonne que pour un an. — Abonnement payable d'avance. Ecrire FRANCO

SEMAINE MILITAIRE

Pénurie d'officiers de réserve

Une note, reproduite par quelques journaux, informe les anciens engagés conditionnels qui désirent concourir pour le grade de sous-lieutenant de réserve ou de l'armée territoriale, qu'ils peuvent, dès à présent, déposer leurs demandes dans les chefs-lieux de subdivision de région.

Evidemment, les nombreuses démissions qui ont eu lieu parmi les officiers de réserve et de l'armée territoriale, dont nous avons entretenu nos lecteurs, ont fait naître cette circulaire et rendu nécessaire l'appel du ministre à un élément quelque peu dédaigné.

Elle revèle une situation fâcheuse ; et, quelles que soient les bonnes intentions en haut lieu, elle ne s'améliorera guère parce que les officiers de l'armée active ne prennent pas assez au sérieux leurs collègues de l'armée de seconde ligne, au point de vue militaire s'entend.

C'est regrettable à dire, mais c'est ainsi ; témoin cette lettre d'un officier de réserve convoqué pour une période d'instruction :

Le colonel du ...e régiment d'infanterie, nous ayant réunis, nous tint ce langage :

« Je sais que vous êtes tous inférieurs « à votre tâche ; aussi, j'ai l'œil sur « vous. Si vous ne marchez pas, je vous « en ferai tant que vous serez obligés « de donner votre démission. »

On conviendra que ces paroles ne sont bonnes qu'à briser tous les courages et les meilleures volontés.

Emplois réservés aux sous-officiers

Des plaintes très vives s'élèvent de la part des intéressés au sujet de la loi sur les emplois réservés aux sous-officiers.

Le mode d'examen et de classement donne lieu à de nombreuses critiques et certains emplois sont véritablement dérisoires; enfin, la liquidation des pensions de retraite se fait parfois attendre une année.

Plusieurs cas nous sont signalés, notamment celui d'nn sous-officier sorti du service le 1er janvier 1894, titulaire d'une recette buraliste faisant 1 fr. 50 de recette par jour, qui n'a pas encore touché de pension.

Ici, comme pour les officiers de réserve, on se heurte à un parti-pris. On nous signale que les gouverneurs des colonies ne se soucient nullement d'avoir des commis de direction de l'Intérieur (ministère des colonies) nommés parmi les sous-officiers : ils choisissent eux-mêmes dans leur entourage et nomment directement. Dernièrement, le gouverneur d'une colonie, rentrant en France, a nommé d'un seul coup quatre commis de direction pris dans le personnel de son bureau, frustrant ainsi de ces emplois deux sous-officiers. Dans un tribunal de commerce, il y avait une place de garde, un adjudant se présente, espérant l'obtenir, elle lui était due, la totalité étant réservée aux sous-officiers ; on lui répond qu'on n'aime pas les adjudants ; il réclame au préfet qui ne répond pas.

Nous pourrions continuer nos citations; nous préférons dire à ceux qui sont évincés de s'adresser au Conseil d'Etat, qui saura leur faire rendre justice, le recours à adresser à ce haut tribunal ayant lieu sans frais et sans l'intervention d'un avocat.

Dans toutes ces questions, il y va de l'intérêt de notre armée. Comment veut-on que nos sous-officiers rengagent, si leur avenir n'est pas assuré plus tard par un emploi rémunérateur? Nous trouvons que les personnages auxquels sont confiés les intérêts des sous-officiers en prennent à leur aise ; enfin, il y a une loi, elle doit être respectée par tous.

Un traître !...

Triste ! triste ! cette nouvelle stupéfiante qui a couru Paris; un officier de l'armée française se serait rendu coupable du crime de haute trahison. Nul n'aurait osé prévoir qu'après le forfait qui avait amené un amoncellement de hontes sur le nom de Bazaine, il pût jamais se trouver dans l'armée française un officier capable de vendre à l'Italie des documents intéressant la défense nationale. On a cité le nom d'un officier israëlite, employé au ministère de la guerre : Judas l'Iscariote, disait-on dans la foule, sur les boulevards.

Le gouvernement aurait décidé de tenir les faits secrets ainsi que ceux qui ont amenés l'arrestation de cet officier et l'arrestation elle-même.

Jusqu'au jour où le doute ne sera plus possible, nous demandons à ne pas croire à la réalité de la nouvelle.

Une loi pro domo sua

Une campagne est entreprise, dans certains milieux, pour faire maintenir le général de Gallifet dans le cadre de l'activité jusqu'à 70 ans ; mais comme ce général n'a jamais commandé en chef devant l'ennemi, le ministre de la guerre déposerait un projet de la loi en ce sens.

Nous espérons que les chambres ne voteront jamais ce projet, non pas à cause de la personnalité du général de Gallifet, mais par ce que les lois doivent être faites dans l'intérêt de tous et non dans l'intérêt d'un seul.

Le général de Gallifet possède à un haut degré la valeur militaire, il en a fait preuve on de multiples circonstances ; mais tous nos généraux sont valeureux au même titre, par conséquent tous pourraient rester jusqu'à 70 ans. Malheureusement, il est démontré que passé 60 ans l'homme décroît physiquement et qu'à 70 il décroît de toutes manières ; il n'a plus la même puissance de travail et ne possède plus le ressort intellectuel et physique nécessaires pour porter le fardeau d'une responsabilité.

En fixant à 65 ans la limite d'âge des généraux de division, la loi tient donc un très large compte à la considération de l'expérience acquise par ces officiers généraux. Allez au-delà de ce terme serait sûrement commettre une imprudence et s'exposer à de graves déceptions.

Jeunes chefs et jeunes soldats, telle doit être la devise d'une bonne armée de première ligne, celle qui marche à l'ennemi. La victoire est représentée sous la figure d'une jeune fille ; or, la jeunesse aime la jeunesse !...

Un coup de trompette !

Pas banal, le dernier coup de trompette du général commandant le 12e corps au 61e régiment de chasseurs de réserve.

Après avoir félicité le régiment sur la bonne tenue, sur les soins donnés aux chevaux, il termine en disant :

« A la suite de la revue que je viens « de passer, je vous accorde la traditio- « nelle ration de vin. Buvez là gaie- « ment, et le verre haut, à la santé de « la France et à la gloire de son ar- « mée !... »

Nous sommes assurés qu'un général qui s'exprime ainsi doit s'occuper beaucoup du bien-être du soldat et de son moral; il a donc bien trouvé la meilleure part et nous l'en félicitons.

Commandant Schambion.

Nouvelle du Dimanche

L'Été de la Saint-Martin

Devenu veuf un peu après la cinquantaine, l'oncle Barbasson, seul dans la grande maison vide qu'avait égayée vingt-cinq ans durant le joyeux caquet de sa défunte femme, ne sut bientôt plus que devenir.

Encore, la présence de son neveu Octave, pendant les vacances de plus en plus fréquentes et longues à notre époque, venait-elle rompre de temps à autre, au cours de l'année, la monotone solitude de son existence; mais, voilà que « le gamin » lui-même, devenu homme et agrégé de philosophie par-dessus le marché, songea-t-il pas bientôt à se marier?

Et l'oncle, dès lors, devint de jour en jour plus triste, plus désolé, — au point de faire concevoir à son neveu de sérieuses inquiétudes sur l'état de sa santé, jusqu'alors des plus florissantes.

Octave avait trop bon cœur et aimait d'ailleurs trop son oncle, dont il était l'unique héritier, pour le laisser plus longtemps se consumer d'ennui au fond de sa maison déserte et morne.

— Si nous prenions l'oncle avec nous? dit-il un soir à sa jeune femme.

— Pourquoi pas, répondit, avec un geste complet d'assentiment, la charmante Mme Octave, une petite brunette, pimpante, éveillée et gentille en diable.

— Nous avons ici toute la place qu'il faut pour le loger. Et il serait si heureux le cher homme.

— Ecris-lui demain...

Un mois plus tard, l'oncle Barbasson débarquait à Carcassonne avec armes et bagages, et s'installait, comme chez lui, dans une des deux chambres libres, au second étage de la maison occupée par Octave et sa femme depuis leur mariage.

Avec ses cinquante-neuf ans, l'oncle était encore des plus verts. Ayant toujours mené, au fond de son village, la facile et peu consumante existence de semi-rentier, moitié bourgeois, moitié paysan, bousculé seulement au moment des vendanges, encore qu'il ne mit jamais lui-même la main à la pâte, il arrivait aux abords de la soixantaine avec une mine alerte, un teint frais et une tête à peine grisonnante, que lui envierait certes plus d'une quarantenaire de ma connaissance.

Se levant et se couchant tôt, avec des habitudes réglées en tout, sobre, rangé, économe et gai comme un pinson, depuis surtout qu'il se réchauffait aux rayons de la lune de miel de sa nièce et de son neveu, l'oncle Barbasson se plaisait à répéter chaque jour « aux enfants », comme il appelait Octave et sa femme, qu'il était rajeuni de dix années et qu'en leur réconfortante société, il se sentait des dispositions à vivre jusqu'à cent ans

La deuxième année du séjour de l'oncle à Carcassonne, un événement se produisit dans la maison, qui, comme bien l'on pense, lui mit toute sens dessus dessous.

La mignonne Mme Octave mit au monde un gentil poupon, ou plutôt une gentille poupée, que l'on appela Rosine, comme elle

L'oncle était aussi heureux qu'Octave, et ce fut naturellemrnt lui qui fut le parrain.

— Bagasse, répétait-il tout le long du jour, avec la joie d'un homme n'ayant, malgré son ardent désir, jamais pu avoir d'enfant, elle sera ma fille, cette petite!

La marraine fut une parente de Mme Octave, tante Rose, qui vint tout exprès de Montpellier pour la circonstance.

Tante Rose, demeurée veuve toute jeune, après quelques années seulement d'une union peu heureuse, n'avait jamais consenti à se remarier, malgré les nombreuses et pressantes sollicitations dont elle avait été l'objet.

Sans enfants, ayant reporté toute son affection sur sa nièce qu'elle avait élevée, la veuve avait amassé dans la lingerie une assez coquette aisance et, bien que jeune encore, elle songeait déjà à se retirer des affaires.

Le baptême fut, on n'en doute pas, de la dernière gaîté.

L'oncle, réjoui, exhubérant, aux anges, fut auprès de sa commère d'un empressement et d'une galanterie sans pareils.

Octave et sa femme, heureux de leur bonheur et de celui de leurs parents, étaient enchantés d'un aussi agréable concours de circonstances, et lorsque tante Rose, après un séjour de près d'une semaine à Carcassonne, reprit le train pour Montpellier, toute la famille — le poupon compris — tint à l'accompagner à la gare.

Ce fut même tout juste si, au moment de se séparer de sa commère, l'oncle ne versa point une larme, pareille à celle qui perlait à l'extrémité des jolis cils de sa charmante nièce.

Quelque temps après le baptême, Mme Octave reçut une lettre de tante Rose, lui annonçant qu'elle venait de céder avantageusement son fonds de commerce et qu'elle ne savait pas encore où elle allait se retirer.

— Eh! bagasse ! fit aussitôt l'oncle, pourquoi ne viendrait-elle pas ici?

— Pourquoi pas, en effet, ajouta Octave. Nous avons de quoi la loger convenablement, dans la chambre du haut, à côté de l'oncle...

Si tante Rose veut bien, moi je ne demande pas mieux dit Mme Octave, toute heureuse de voir la proposition à laquelle elle songeait elle-même, venir du côté de son mari. Ecris-lui, toi, Octave; cela vaudra mieux que moi.

Et ce qui fut dit fut fait.

Après quelques menues difficultés, tante Rose céda aux instances des jeunes gens, et, un mois plus tard, elle était de la maison.

Depuis que tante Rose était installée auprès de lui, ce diable d'oncle rajeunissait de jour en jour à vue d'œil.

Il avait pour sa voisine des attentions, des prévenances, des coquetteries de jeune galantin, on eût presque été tenté de dire d'amoureux.

Dame ! c'est qu'elle était encore fort bien, tante Rose, malgré ses quarante-six ans, avec ses traits d'une irréprochable pureté de lignes, ses beaux yeux veloutés dont la noire

prunelle avait encore toute la vivacité de la jeunesse, sa taille bien prise et onduleuse de femme un peu chatte et qui s'était toujours gâtée elle-même.

Quelques fils argentés parsemaient bien, de ci de là, l'abondante chevelure aux reflets aile de corbeau qui couronnait son front calme et mat de personne demeurée en dehors des tracas et des orages de la vie. Mais, bast! l'oncle n'en avait-il pas, lui aussi, des cheveux blancs. Et cela ne l'empêchait pas d'être toujours vert!

De son côté, tante Rose ne paraissait point indifférente au petit manège de l'oncle, et bientôt, ce que Octave et sa femme, sans jamais s'en être parlé, redoutaient, sans pouvoir y croire, ce qui devait arriver, arriva.

L'oncle, après avoir pressenti la charmante veuve, qui n'avait point dit non, annonça un jour à son neveu que tante Rose et lui avaient l'intention de se marier.

Dire que la nouvelle combla le neveu d'aise, serait assurément donner un fier croc-en-jambe à la vérité. Mais ce fut bien autre chose, lorsque le jeune homme annonça la fatale nouvelle à sa femme.

La pauvre Mme Octave, jetant un douloureux et significatif regard sur le berceau de sa fille, eut une explosion de colère furibonde.

— Et une lui as pas dit que c'était du... convenable ce qu'ils faisaient là. Eh bien, moi, je le dirai à ma tante, et pas plus tard qu'aujourd'hui.

Et, le jour même, en effet, elle eut avec sa tante une explication telle, que celle-ci, honteuse presque, balbutia qu'il n'y avait rien de fait, qu'elle n'avait rien promis, etc.

Mais l'oncle, lui, plus féru d'amour que jamais, n'entendait point de cette oreille-là.

Prévenu par tante Rose, qui se retranchait derrière les convenances, la quasi parenté et autres arguments de même valeur, il eut vite, en paysan madré qu'il était, démêlé le véritable mobile du mécontentement des jeunes gens et, à la première occasion, il amena adroitement la question sur le tapis.

Alors, prenant dans ses bras la petite Rosine, avec son bon gros rire plein de franchise et de bonté, il dit à l'enfant qui souriait à sa bonne face réjouie :

— Que veux-tu, petite, c'est l'été de la St-Martin... Mais ce n'est que cela, ajouta-t-il, avec une tristesse soudaine dans la voix.

... Ah! si j'avais pu, comme vous, mes enfants, continua-t-il, en s'adressant aux jeunes gens, me créer une famille, goûter le bonheur que vous procure ce petit être-là. Mais non... Enfin, que voulez-vous.. C'est fini... Adieu vendanges. C'est l'été de la St-Martin, quoi...»

Et une grosse larme coula lentement sur chacune de ses joues.

... Tante Rose est aujourd'hui madame Barbasson, et les deux ménages — le jeune et le vieux — sont plus unis que jamais.

La petite Rosine est gâtée en partie double, comme si elle avait véritablement deux mamans et deux papas.

La mignonne Mme Octave vient de lui donner un petit frère, et l'oncle, parfois, en embrassant son petit-neveu ou sa petite-nièce, sent une amère tristesse envahir son âme et gonfler son cœur...

— Ah! l'été de la St-Martin, répète-t-il souvent, aussi beau qu'il soit... ce n'est pas l'été! L'hiver est trop près...

Marcel Poullin.

Question militaire

M. Michaux, député de Cambrai, avait demandé au ministre de la guerre de lui faire connaître si un jeune homme, engagé volontaire pour quatre ans, actuellement sous-officier et ayant encore quinze mois de service à accomplir, pouvait réclamer son renvoi dans ses foyers, en raison de la présence sous les drapeaux de son frère, qui vient de contracter un engagement volontaire de quatre ans.

Le ministre a répondu que cette question doit être résolue par l'affirmative.

Le renvoi est, en effet, de droit, dans ces conditions, à moins que le réclamant (ce qui n'est pas le cas actuel, l'intéressé étant pourvu du grade de sous-officier) ne se trouve sous le coup de l'exclusion prévue à l'article 24 de la loi sur le recrutement, à savoir: « N'avoir pas satisfait, dans le cours de sa première année de service, aux conditions de conduite et d'instruction militaire déterminées par les règlements. »

Aux Contrôleurs de théâtre

Le *Monde artiste* nous apprend que, dans les théâtres, au Japon, on emploie une nouvelle méthode pour que les contre-marques ne puissent être transférées. Lorsqu'une personne désire quitter le théâtre avant la fin du spectacle, avec l'intention de revenir peu après, elle doit se diriger vers le contrôleur, tendre vers celui-ci sa main droite et se laisser imprimer sur la paume, à l'aide d'un timbre humide, la marque spéciale de l'établissement.

Pratique, peut-être, mais pas propre.

Les « quatre-huit »

Les « trois-huit » ne suffisent plus! On rapporte, en effet, au *Petit Bleu*, que, pendant la campagne électorale à Charleroi, certains socialistes ont promis aux ouvriers les « quatre-huit » ; huit heures de travail, huit heures de repos, huit heures de plaisir et ... huit francs de salaire.

A quand les cinq-huit, les six-huit et même les « huit-huit » ?

Bicyclette nouveau modèle

On parle beaucoup en ce moment d'une bicyclette à moteur à pétrole que l'on a expérimentée l'autre jour. Cette machine marche à une vitesse de 30 à 60 kilomètres à l'heure.

Drôle d'Alimentation

Nous avions les végétariens ou végétaliens. Voici qu'une nouvelle école d'alimentation vient de se fonder, qui a la prétention de ramener l'homme à la nourriture au naturel, c'est-à-dire non cuite.

Le fondateur de cette école, M. Mac Donald, est arrivé il y a quelque temps à Paris, où il compte faire des prosélytes. M. Mac Donald ne mange pas d'aliments cuits, ne boit pas de boissons chaudes. Il se nourrit de fruits, de noix et de grains d'avoine qu'il prend par poignées dans la bouche et mâche jusqu'à ce qu'il en ait fait une bouillie.

Cette nourriture, affirme-t-il, est tout à fait suffisante et, de plus, fort appétissante.

Mais nous pensons qu'elle a peu de chance d'être adoptée, surtout dans le monde officiel.

SEMAINE ANECDOTIQUE

Pouvons-nous laisser passer les funérailles de l'empereur de Russie sans rapporter quelques anecdotes se rapportant à sa vie publique et privée ?

Un trait qui se rapporte à 1870, alors que le défunt empereur n'était que le tzarewitch.

Tout le monde jouissait chez le grand-duc héritier d'une grande liberté. Il n'y avait qu'une défense, une consigne, mais formelle : celle de n'y jamais parler allemand. Pour un mot, un seul mot, on y était mis à l'amende, et le produit de cette cagnotte était envoyé aux ambulances françaises. Un soir, Alexandre II entra au palais d'Anitchkoff et dit devant son fils et sa belle-fille :

— Wilhem, der glücklih Kerl, noch eine Schlach gewonnen !

... (Oh! Guillaume, l'heureux diable, encore une bataille gagnée !)

— Cent roubles ! s'écria la princesse impétueusement.

— Comment cela ?

— C'est l'amende pour avoir parlé allemand chez nous. Nous envoyons cet argent aux blessés français, ils seront contents de vous.

Alexandre II avait un faible pour sa belle fille, il paya. Nicolas l'eût mise aux arrêts.

Comme père de famille, le tzar était un modèle de toutes les vertus bourgeoises que certains plaisantins s'amusent à railler, mais qui constituent en somme la base des ménages heureux.

Pendant les vacances il conduisait souvent un char-à-bancs dans lequel s'empilaient tous les fils et filles de princes, de rois et d'empereurs qui étaient venus passer leurs vacances auprès de leurs grands-parents.

Sa force était herculéenne. Ce géant qui pesait 384 livres et mesurait deux mètres quatre centimètres, jouait à cache-cache avec les plus petits de ses neveux ; cet homme brisa un jour chez son père, sans qu'on s'en aperçut et pour calmer ses nerfs, le coin d'une cheminée de marbre sur laquelle il était appuyé, tordit entre l'index et le médium une pièce de 5 francs en argent; il déchirait sans effort et d'un coup un jeu de cinquante-deux cartes neuves, il possédait une effroyable force musculaire, était d'une douceur incomparable et sauf des accès de colère qui faisaient trembler toute la Cour et toute la Russie, ce géant était un timide.

Très réservé, le Tsar se montrait dans l'intimité un causeur très agréable. Plutôt froid d'aspect, l'Empereur témoignait cependant d'une cordialité charmante envers ceux dont il avait su apprécier les qualités. L'Empereur n'aimait guère monter à cheval, pratiquait peu la chasse, mais affectionnait beaucoup la pêche, surtout la nuit, en grand mystère.

Jamais union ne fut plus parfaite que celle du Tzar et de la Tzarine, qui avait pour son mari la plus tendre et la plus respectueuse affection. Ceux qui ont pu approcher de près le couple auguste ont été touchés à maintes reprises de l'accord vraiment exquis qui existait entre l'Empereur et l'Impératrice. L'Impératrice ne savait quoi imaginer pour rendre la vie douce et aimable à l'Empereur.

En somme, la vie privée de l'Empereur offrait tout le caractère aimable et tranquille d'une maison bourgeoise dont le chef honore avant tout le travail.

Aucun des souverains régnants n'a plus aimé l'étude qu'Alexandre III, il travaillait plus de quatorze heures par jour.

Levé tôt le matin, l'Empereur s'y rendait entre sept heures et huit heures et y travaillait dans une solitude absolue jusqu'à une heure de l'après-midi, heure à laquelle il prenait part au déjeûner qui se passait le plus souvent dans l'intimité. Après le déjeûner, le Tsar faisait une promenade d'une ou deux heures, après quoi, vers les quatre heures, il rentrait dans son cabinet où il travaillait jusqu'à sept heures. Il prenait alors un léger repas qui le menait à l'heure du dîner.

Après dîner, l'Empereur se retirait chez l'Impératrice où il restait jusqu'à dix heures, heure à laquelle il se rendait dans son cabinet de travail qu'il ne quittait plus qu'à une heure avancée de la nuit, c'est-à-dire à trois heures et même parfois quatre heures du matin.

Alexandre III, qui avait un assez bon appétit autrefois, était devenu assez difficile pour la nourriture qu'il prenait dans les derniers temps. Il buvait très volontiers, cependant, des vins français, mais avait un penchant pour le *quorse*, sorte de bière russe.

Le tzar connaissait à fond la science de la guerre et avant son avènement au trône, il avait commandé en chef, les armées russes dans la guerre contre la Turquie.

Cependant, cette science militaire dont il ne faisait pas parade n'était pas reconnue de tout le monde et l'empereur Guillaume, dans ses conversations, se permettait de l'appeler : « Mon cousin, l'épicier. »

Pas si épicier que cela, comme le lui montra Alexandre quand Guillaume lui rendit visite à St-Pétersbourg, un jour de manœuvres où Guillaume II voulut commander en personne le régiment qui porte son nom, le tzar profita d'une faute de tactique pour faire prisonnier le régiment de Guillaume II et Guillaume II lui-même.

Le tzar était grand amateur de cornet à piston et d'une jolie force sur cet instrument.

Rappelons, à ce propos, que son professeur était un Français, le fameux cornettiste Jules Legendre, qui, originaire de Pithiviers ou d'une commune voisine, eut à Paris son heure de célébrité. Le tzar admirait les manifestations de la pensée française. Il fut profondément ému quand Victor Hugo, pour implorer la grâce de cinq individus (dont deux femmes) condamnés pour crime politique, à la pendaison, lui adressa certaine lettre brève et éloquente, l'Empereur fit grâce et les cinq nihilistes sont encore en Sibérie.

L'Empereur dédaignait la musique savante, et les œuvres de Wagner exaspéraient son système nerveux. En revanche, il aimait la musique simple et avait une véritable prédilection pour le *Domino Noir*, les *Huguenots* et *Faust*.

L'Empereur pouvait compter parmi les lecteurs les plus assidus des journaux parisiens, depuis le *Figaro* et le *Temps* jusqu'à la *Libre Parole* et l'*Intransigeant*. On lui faisait un résumé écrit des plus importants journaux et périodiques de l'Europe.

Dès que, par cette analyse sommaire (et, pour le dire en passant, très consciencieusement faite), son attention avait été attirée sur un article, il manquait rarement de demander, afin de l'étudier en détail, le numéro même de la revue ou du journal où avait paru l'article en question, qu'il criblait de traits ou de remarques, au moyen d'un des énormes crayons bleus dont il se servait habituellement.

Il est à noter que le tzar avait donné des ordres précis pour qu'on laissât arriver jusqu'à lui les journaux les plus avancés de Paris. Il tenait essentiellement à connaître la vérité toute entière.

Toutes ces qualités de cœur et d'esprit, cette affection pour la France expliquent le deuil que nous portons de ce vaillant souverain qui accueillait, il y a un an à peine, nos marins, à Cronstadt, en écoutant la *Marseillaise* debout et tête nue et aux cris de vive la Russie, vive la France !

Pierre. Patient.

Le Culte des Morts en Océanie

Les insulaires de ces pays, dont beaucoup ne sont connus que depuis un siècle, sont certainement les êtres humains qui ont conservé de la façon la plus pure les coutumes de leurs ancêtres.

Pour eux, la mort est encore un phénomène inexpliqué, pleint de terrifiant mystère,

Ils ignorent que, à l'instant précis où le cœur cesse de battre la vie animale prend fin, et ils sont incapables, n'ayant aucune notion abstraite, de supposer une existence autre que celle qu'ils ont sous les yeux, venant continuer celle-ci.

Ils ne cessent de soigner les morts que bien longtemps après qu'ils ont cessé de vivre ; lorsque leur odeur rend leur voisinage insupportable, on les relègue au milieu des bois, sous un abri de branchages, où leurs proches continuent à leur apporter régulièrement des vivres.

Plus tard, lorsque le squelette est décharné, on recueille pieusement les ossements, on les expose dans des endroits secrets, dans les cavernes, et, chaque fois que la tribu à laquelle ils appartenaient doit prendre quelque décision importante; ou va les consulter mystérieusement; une magie toute rudimentaire se charge de traduire leur réponse.

En fait, il n'est pas un acte de la vie de ces sauvages qu'ils ne supposent pouvoir être influencé par l'intervention de leurs ancêtres, dont le culte forme à peu près toute leur religion.

Nouvelles à la main

A la caserne :

— Vous avez entendu le rapport, sergent? Qu'à midi tous les hommes aient changé de chemise!

— Mais, mon capitaine, qu'ils n'en ont qu'une.

— Ça ne fait rien. Qu'ils changent entre eux.

Sur le boulevard :

Un gamin est bousculé par une Anglaise, longue et mince comme une perche.

— Oh! mince, s'écrie le gavroche, comme elle pousse, c't'asperge-là !

Entendu, hier matin, aux abords de la ville :

Des enfants rencontrent la marchande de lait avec ses bidons.

— Bonjour ! madame Gonot.

Pas de réponse.

— Re-bonjour !

Même silence.

Plus fort :

— Bonjour ! madame Gonot.

— Eh! m...! Vous ne voyez pas que je dis mon chapelet!

Scène de la vie rustique.

Un paysan causait avec la marquise de C... et lui conseillait, au point de vue hygiénique, la graine de lin :

— Voyez, madame la marquise, tous les ours j'en donne à mes cochons et ils ont des soies magnifiques.

Le déjeuner est servi près de la fenêtre ouverte.

Madame a ses nerfs. Monsieur est d'humeur massacrante.

Après cinq minutes de propos aigre-doux, madame, impatientée, lance son verre par la croisée.

Monsieur riposte en envoyant son assiette par le même chemin.

Sur ce, entre Germain, apportant le potage, et qui, à la vue de l'exercice auquel se livrent ses maîtres, envoie la soupière par la fenêtre.

— Eh quoi ? Germain, s'écrient Monsieur et madame.

— Ah ! pardon. Je croyais que vous vouliez déjeuner dans le jardin!...

En police correctionnelle :

— Accusé, vous n'avez pas de moyens d'existence ?...

L'accusé tire de sa poche un gros morceau de gruyère :

— Eh bien ! et ça, mon président ? s'écrie-t-il.

Sur l'argent

Un de nos confrères faisait remarquer l'autre jour que l'on professait assez de pudeur vis-à-vis du mot *argent* : en effet, on ne le prononce jamais et l'on ne parle que de ça?

Le banquier dit : mes *fonds*.

La jeune fille : ma *dot* et mes *espérances*.

Le troupier : mon *prêt*.

L'employé : *mes appointements*.

L'administrateur : mes *jetons de présence*.

L'ouvreuse : mes *petits bénéfices*.

L'avocat : mes *honoraires*.

Les directeurs de certains journaux : ma *subvention*.

L'artiste dramatique : mes *feux*.

Le valet : mes *gages*.

L'héritier : mon *legs*.

Le propriétaire : ma *fortune*.

Le voyou : mes *picaillons*.

Le moine : ma *prébende*.

Le pape : mon *denier de St-Pierre*.

Le prince : ma *dotation*.

Enfin depuis la *liste civile* de nos rois jusqu'à la *tire-lire* de nos bébés, lès synonymes sont parfois substitués au mot propre.

Nous comprenons que l'argent est la cause de toutes nos turpitudes, et nous avons honte de prononcer son nom.

Chronique locale et de l'Arrondissement

Revue de la Semaine

La Pêche à la ligne

Nombreux sont ici les amateurs de ce genre de distraction, si toutefois c'en est une. Par un beau soleil de dimanche, déambulez sur les rives du canal latéral ou les bords enchanteurs de la Garonne, de tous côtés vous verrez des gens porteurs d'un instrument dont les deux extrémités, a dit un mauvais farceur, se terminent par une bête.

Je ne vous réponds point, par exemple, que vous verrez du poisson. Goujons, ablettes, carpes et barbeaux et autres cétacés se bornent à soustraire, de façon très adroite, l'appât qui leur est destiné et tirant sur le bouchon, comme un écolier sur un cordon de sonnette, font la nique au pêcheur mystifié de ne rien prendre, pas même une vieille paire de bottes.

Mais, malgré sa déconvenue, le pêcheur habile et persévérant *perd ses vers* avec une ténacité digne d'un meilleur sort. Ce qui ne l'empêche pas de rentrer bredouille à la maison.

Méfiez-vous de celui qui, le verbe haut, vous montrera une musette remplie de poissons, la plupart du temps uniformes de grosseur ; celui-là est passé tout bonnement chez le fermier d'un lot de pêche et a fait bonne prise avec l'hameçon d'argent...

Si vous voulez lui jouer une farce, demandez-lui à examiner la bouche de ses prétendues victimes, vous n'y trouverez trace d'aucune blessure.

Si je vous en parle, c'est qu'un pareil fait a été constaté par moi, dimanche dernier, de la part du pêcheur le plus blagueur de notre ville.

Transports de justice

Le Parquet de notre ville s'est transporté lundi dernier à Saint-Porquier, pour perquisitionner à nouveau au domicile du sieur Lavergne, dit Rampou.

Le plus grand secret ne cesse de régner autour de cette affaire et rien ne transpire de l'instruction. J'ai pourtant pu apprendre que Lavergne, dont la finesse et l'astuce sont très grandes, donnait pas mal de fil à retordre à nos magistrats.

Espérons que la solution de cette affaire ne tardera pas à venir.

Mercredi, vers une heure, nos magistrats quittaient de nouveau notre ville, se dirigeant vers Maubec, où les appelait une dépêche de M. le juge de paix de Beaumont. On ne parlait de rien moins que d'un crime et les mots de sequestration et carbonisation étaient sur la bouche de personnages en situation pour être renseignés. J'allai aux renseignements et voici ce que j'appris.

Tout d'abord, permettez-moi de vous rassurer, cher lecteur ; il n'y avait point crime, mais simple accident et, malheureusement pour la victime, accident mortel, et quelle mort !...

La veuve Escarnot, habitant Maubec, âgée de 86 ans, avait été laissée seule à la maison, mardi dernier, pendant que les autres membres de la famille allaient vaquer aux travaux des champs.

La bonne femme a dû, sans doute être prise d'une faiblesse, ou bien s'endormir au coin du feu. Toujours est-il qu'elle tomba dans l'âtre et qu'au retour ses enfants, qu'une forte odeur de chair brûlée avait pris à la gorge, trouvèrent son cadavre absolument carbonisé, sauf la tête et un bras que le feu avait à peine atteints.

On comprend la douleur de ces braves gens.

Un mauvais plaisant — il s'en trouve partout et en toute occasion — dut aller au chef-lieu de canton et parla de crime ; cela seul explique la dépêche de M. le Juge de paix de Beaumont, qui attendait les magistrats instructeurs. Il les rassura et les empêcha d'aller plus loin que le chef-lieu de son canton.

Il pleut, il pleut, bergère!

Vous pouvez sans aucune crainte vous livrer au plaisir, plus ou moins grand, de chanter cette chanson qui égaya nos jeunes années.

Depuis mercredi la pluie ne cesse de tomber et l'on dirait que les cataractes célestes se disposent à nous procurer un nouveau déluge. Adieu les beaux jours !

Je me permets d'espérer pourtant que le ciel, dans sa clémence, voudra bien nous gratifier de quelques belles journées de soleil.

Notre marché

Tout naturellement, notre marché-refoire de jeudi s'est ressenti du mauvais temps qu'il fait. Peu de monde, peu de produits. Le peu qui avait été porté s'est bien vendu à la satisfaction de nos bonnes paysannes, mais à la grande ire de nos ménagères. La volaille surtout a atteint des prix exorbitants et la douzaine d'alouettes se vendait presque 2 francs. Espérons qu'au prochain marché nous pourrons nous approvisionner à meilleur compte.

Correctionnel

Peu intéressante séance celle de jeudi dernier. Un vagabond, doublé d'un mendiant — l'espèce pullule dans nos contrées — le nommé Fernand-Auguste Boisson, âgé de 34 ans, déjà titulaire de 24 condamnations, se voit infliger 24 heures de prison pour mendicité.

Les nommés Roches Dubord, 44 ans, et Bertrand Murat, 47 ans, prévenus de chasse sans permis, obtiennent le premier 28 francs d'amende, le second 50 fr. Tous deux bénéficient de la loi Bérenger.

Deux jeunes hommes de Larrazet, les nommés Jean-Marie Castex, âgé de 25 ans et Dominique Carrié, âgé de 30 ans, prévenus de coupe de bois et enlèvement, sont condamnés le premier à 2 francs d'amende et le second à 8 francs et tous deux solidairement aux dépens.

Le phonographe

Hier et avant-hier, nous avons eu deux agréables soirées au Café de Bordeaux, où les amateurs ont pu entendre le *phonographe Edison*, instrument vraiment merveilleux qui, après avoir enregistré un morceau de chant, un discours, un morceau de musique quelconque, vous rend à l'infini l'objet enregistré et vous fait assister d'une façon absolue à la scène qu'il reproduit, tout en imitant d'une façon parfaite, quoiqu'un peu nasillarde, la voix du chanteur ou l'accent de l'orateur. Espérons que son propriétaire voudra nous gratifier ce soir d'une nouvelle audition.

J'engage les amis de la science à aller se rendre compte de cette nouvelle merveille.

Conseil municipal

Ce soir, à deux heures, nos édiles se réunissent pour tenir la première séance de la session de Novembre.

Théâtre

Avezou for ever !

Je puis enfin vous annoncer une bonne nouvelle. Je vous avais promis, dans ma dernière chronique, d'aller aux renseignements et de vous annoncer aujourd'hui du nouveau. Je tiens donc ma promesse.

M. Avezou, le nouveau concessionnaire du théâtre, nouveau venu parmi nous, tient à obtenir le plus tôt possible droit de cité et à procurer à notre population de gaies et attrayantes distractions. Il y parviendra sûrement. Ses pourparlers avec M. Mariani-Pilo, directeur du théâtre municipal d'Auch et du théâtre de Tarbes, ont complètement abouti. Un traité a été conclu entr'eux pour toute la saison d'hiver.

La soirée d'inauguration aura lieu le jeudi vingt-deux courant. Cette soirée de débuts comprendra le *Petit-Duc*, opéra-comique en trois actes.

J'ajoute que M. Avezou, voulant être agréable à nos dilettanti et ne reculant devant aucun sacrifice, s'est déjà assuré le concours d'un certain nombre d'artistes qui viendront renforcer l'orchestre de M. Pilo. Cela nous promet d'agréables soirées.

La troupe Mariani-Pilo viendra tous les Jeudi. Le répertoire, des plus variés, comprend : Opéra, Opéra-comique, Opéra-bouffe, drame, comédie et vaudeville.

Voilà certes plus qu'il n'en faut pour nous satisfaire. Il me tarde, quant à moi, d'être à la soirée de début, pour pouvoir ensuite vous donner mon appréciation.

J'ajoute que la salle, complètement restaurée, a le plus agréable aspect. Les décors ont subi une complète transformation et sont tout flambant-neufs.

Allons, M. Pilo, donnez-nous de jolis ouvrages, faites-nous de la bonne musique. Il vous suffit de vouloir pour cela.

Moyennant ce, je prédis, tant à vous-même qu'à M. Avezou, un immense succès.

Lord Gnette.

Un fameux pari

Voici de quoi exciter les passions de nos amateurs.

Pomponne, une petite jument sans aïeux, appartenant à M. Allain, maire de St Sauveur-la-Pommeraye, près de Granville, vient de fournir une course invraisemblable. Elle est revenue de Paris dans trente-neuf heures vingt minutes, couvrant — selon l'expression à la mode — trois cent trente kilomètres.

Persuadé que *Pomponne* est imbattable, le maire de Saint-Sauveur adresse un défi à tous les chevaux de France et offre de parier 10,000 francs dans un match de vitesse sur un parcours de quatre cents kilomètres

Allons Castelsarrasinois, Moissagais, Caussadais, Quercynois et Gascons, c'est le moment de se montrer.

VERDUN

Accident mortel. — J. Darnac, scieur de long et deux de ses collègues travaillaient dans les ramiers à une coupe de bois.

Pendant que Darnac équarrissait les billes déjà coupées, ses deux camarades abattaient un peuplier. Ce dernier, tombant plutôt que ne le supposaient les travailleurs, et malgré les avertissements rapides et répétés donnés à Darnac, il fut pris par les branches, eut la tête fortement contusionnée et quatre côtes brisées. Le sang s'échappa immédiatement par le nez, les oreilles et la bouche.

Le malheureux Darnac mourut quelques instants après ; il était âgé de 53 ans.

SAINT-AIGNAN

Mort accidentelle. — Jacques Dufils, dit Jacquot, cultivateur, était employé à extraire de la pierre d'une carrière située à Caumont.

Ayant chargé un trou de mine, la mèche placée et y ayant mis le feu, Dufils se retirait, lorsque l'explosion se produisit avant le moment prévu.

Dufils fut jeté à terre et un quartier de pierre lui tomba sur la poitrine et le ventre.

La mort fut instantanée.

Dufils était agé de 38 ans.

Les Employés des Chemins de fer

Le ministre des travaux publics vient d'adresser une circulaire aux inspecteurs généraux de tous les réseaux de voies ferrées, les invitant à contrôler avec soin la répartition du service dans les gares pourvues de plusieurs agents et à veiller dans celles où le service est assuré par un agent unique, à ce que cet agent soit assuré d'un repos continu entre deux journées de travail.

Le service de deux ans

Le groupe d'études parlementaires a chargé le général Iung de présenter une proposition tendant à l'établissement du service de deux ans.

Les déclarations répétées du ministre de la guerre que le renvoi anticipé d'un certain nombre d'hommes des classes 1891 et 1892 ne nuirait pas à l'instruction ne pouvait manquer de susciter un redoublement d'efforts pour arriver à leur but, de la part des partisans du service de deux ans.

THÉATRE DE CASTELSARRASIN

—000—

Directeur-Propriétaire : AVEZOU

—00—

Inauguration de la Saison d'Hiver

Le Jeudi 22 Novembre

—00—

Opéra, Opéra-comique, Opéra-bouffe
Drame, Comédie, Vaudeville.

—00—

M. Pilo, directeur des théâtres municipaux d'Auch et de Tarbes.

M. G. d'Angeville, administrateur.

Département de Tarn-et-Garonne

Arrondissement de Castelsarrasin

Mairie de Castelsarrasin

AVIS

Le Maire de Castelsarrasin soussigné en conformité de la délibération du conseil municipal du 30 septembre 1894, approuvée le 31 octobre par M. le Préfet, fait faire, par le ministère du garde-champêtre, les offres suivantes à plusieurs propriétaires de la localité, pour les immeubles dont l'expropriation pour cause d'utilité publique a été prononcée par jugements des 30 juillet 1891 et 10 août 1894, les dits immeubles nécessaires pour l'établissement et l'élargissement du chemin vicinal ordinaire numéro 62, savoir:

1° A Mme Désarrois Justine, épouse Delluc Sernin, actuellement veuve du dit, propriétaire des sol, bâtiment et jardin contenant 1 are 57 centiares, numéros 340 et 341 de la section K du plan cadastral, la somme de douze cents francs (1200 fr) ;

2° A M. Gaubert François et à Redon Catherine, son épouse, propriétaires des sol, bâtiment, pâtus et jardin contenant 1 are 71 centiares, numéros 342 p, 342 p, 343 p, 343 p de la section K du plan cadastral, la somme de mille neuf cents francs (1900 fr.) ;

3° A MM. Garnal Armand, Garnal Guillaume, Garnal Paul-Emile, propriétaires indivis des sol, bâtiment et jardin contenant 8 ares 3 centiares, numéros 326 p et 327 p de la section K du plan cadastral, la somme de mille cinq cents francs (1500 fr.) ;

4° A M. Guirbal Antoinette veuve Mézamat, à MM. Mézamat Antoine et Mézamat Jean, propriétaires des sol, bâtiment et jardin contenant 19 centiares numéros 343 p et 343 p de la section K du plan cadastral, la somme de cinquante cinq francs (55 fr.) ;

5° à Mme Descazeaux Jeanne-Joséphine, veuve de Sarrau Jean-Jacques, propriétaire des sol, bâtiment, maison et jardin contenant 10 centiares 50 milliares numéros 335 p et 324 p de la section K du plan cadastral, la somme de cent soixante-six francs cinquante centimes, (166 fr. 50 c.) ;

6° A M. Etenaud Jean-Alfred, propriétaire du terrain sur lequel est édifiée une maison, d'une superficie de 60 mèt. carrés 18 cent. numéro 540 de la section K du plan cadastral, la somme de mille cinq cents fr. (1,500 fr.)

7° A M. Garrigues Marcelin-Félix, propriétaire du terrain sur lequel est édifiée une maison d'une superficie de 198 mètres carrés 75 cent. numéro 537 de la section K du plan cadastral, la somme de six mille fr. (6000 fr.)

Castelsarrasin, le 9 novembre 1894.

Le Maire,

A. GIMAT.

Voir aux annonces :

Magasins du Printemps

ETAT-CIVIL

Naissances

7 — Martin Ernest, fils de François, maçon, et de Jeanne Garrigues, couturière, rue de la Croix de Fer.

8 — Pons Marthe-Marie-Philomène, fille de Gaston, artiste lyrique, et de Jeanne Boursiac, sans profession, rue du Soleil.

9 — Causse Louise, fille de Guillaume, propriétaire, et de Marie Bringay, sans profession, au lieu dit Alem.

9 — Argé Marie, fille ds Philippe, cultivateur, et de Jeanne Jouany, sans profession, aux Verriers-hauts.

Mariages

3 — Taste Alcide, 26 ans, commis d'avoué, et Marignan Thérèse, 25 ans, sans profession, à Castelsarrasin.

4 — Rouquat Etienne, 25 ans, cultivateur, et Ferrières Anne, 17 ans, sans profession, a Castelsarrasin.

8 — Barry François. 23 ans, ouvrier à l'Usine, et Salat Rose, 28 ans, sans profession, à Castelsarrasin.

Décès

2 — Laforgue Maria, 2 mois 16 jours, à la Bordelte.

10 — Jourda Antoinette, 87 ans, sans profession, veuve de Jean Dussaut, au lieu de Mothes.

JOURNAL DES DEMOISELLES

ÉDITION MENSUELLE

14, rue Drouot, 14

PARIS, 10 fr. — DÉPts, 12 fr. — SEINE, 11 fr.

Les abonnements partent du premier de chaque année

Soixante-deux années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des Demoiselles*, e l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque.

A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles.

Chaque livraison renferme :

1° **32 pages de texte** : instruction, littérature éducation, modes gravures d'art etc.

2° **Un album de patrons, broderies, petits travaux**, avec explication en regard, formant à la fin de l'année une collection de plus de 500 dessins.

3° **Une feuille de patrons, grandeur naturelle, imprimés ou découpés**, soit environ 100 patrons par an.

4° **Une ou deux gravures de modes coloriées**, soit 18 par an.

5° **Modèles de Tapisseries ou de petits travaux en couleurs.**

Annexes variées : **Tapisseries par signes — imitations de peinture — Musique — Opérette — chiffres enlacés — Alphabets — cartonnages — Abat-jour — calendriers, etc.**

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur.

ENVOI GRATUIT D'UN NUMÉRO SPÉCIMEN

Même administration que le *Journal des Demoiselles*

LA POUPÉE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 800 gravures environ dans le texte

14, rue Drouot, 14

PRIS, 7 fr. — DÉPts, 9 fr. — SEINE, 8 fr.

Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année

Chaque livraison renferme en outre :

CARTONNAGES COLORIÉS. — FIGURINES A DÉCOUPR. DÉCORS DE THÉATRE, PATRONS POUR POUPÉE. — SURPRISES DE TOUTE SORTE. MUSIQUE.

La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le Journal des Demoiselles a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente et unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur

ENVOI D'UN NUMERO PSECIMEN

COMPAGNIE LIEBIG

VÉRITABLE EXTRAIT de VIANDE LIEBIG



Indispensable dans toute *bonne cuisine* pour préparer à tout instant de bons *potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.*

Cet Extrait se conserve indéfiniment

Se méfier des imitations

Exiger la signature LIEBIG *en encre bleue sur l'étiquette de chaque pot.*

LA

REVUE des JOURNAUX et des LIVRES

DIXIÈME ANNÉE

La Revue des Journaux et des Livres donne en prime gratuite, à tous ses abonnés d'un an, sur leur désignation, un des derniers ouvrages parus des auteurs les plus en vogue.

Nos lecteurs nous consultent souvent sur le choix d'une Revue hebdomadaire. Nous ne pouvons faire mieux que de leur indiquer la **Revue de Journaux et des Livres**, c'est la publication la plus *curieuse* et la plus intéressante de notre époque. Elle reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans la semaine : *Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, Romans*, etc. Nombreuses gravures d'actualité : portraits évènements du jour, etc.

La Revue publie deux feuilletons : 1° L'*Immolée*, grand roman passionnel, par Paul Rouget ; 2° *L'ami inconnu*, par Léon Riotor ; c'est un récit tout d'illusions, de grâce, qui porte pour sous titre : « Une vie de jeune fille », lequel dépeint tout entier.

La Revue des Journaux et des Livres donne en primes gratuites, aux abonnés d'un an, un volume de 3 fr. 50 ; pour six mois un volume de 2 fr. et enfin pour trois mois un volume de 1 fr., à choisir chez les libraires de Paris. De plus elle donne à tous ses abonnés comme primes supplémentaires gratuites, 1° un SPLENDIDE PORTRAIT peint à l'huile, et 2° elle offre gratuitement, à chaque abonné, son portrait carte-album.

Un beau volume de vingt numéros spécimens broché avec une jolie couverture tirée en deux couleurs, est envoyé, franco, contre 2 fr. 75, pour les départements, et 3 fr. pour la Corse et pour l'Algérie.

Abonnements : trois mois, **4** francs ; six mois, **7** fr. ; un an, **12** fr.

— On s'abonne sans frais, dans les bureaux de poste français chez tous les libraires et marchands de journaux.

Le collection des neuf premières années de la **Revue des Journaux** contient plus de trois mille Nouvelles littéraires et contes variés signés des plus grands écrivains : Elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un *résumé de la production intellectuelle des huit dernières années*. Elle contient, en outre, des romans complets d'*Alphonse Daudet*, d'*Henri Rochefort*, d'*Octave Feuillet*, de *Ludovic Halévy*, d'*Hector Malot*, etc. Chaque volume, solidement relié en toile Rouge, avec titres dorés, coûte 14 fr. rendu franco.

Les 10 premières années, 100 fr. franco en France ; pour l'Etranger, le port en plus.

Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET *Administrateur*, 13, *rue Cujas, Paris*,



GRANDS MAGASINS DU

Printemps

NOUVEAUTÉS

Nous prions les Dames qui n'auraient pas encore reçu notre Catalogue général illustré « **Saison d'Hiver** », d'en faire la demande à

MM. JULES JALUZOT & Cie, PARIS

L'envoi leur en sera fait aussitôt **gratis et franco.**

A VENDRE

Une Maison d'habitation

Sise rue de la Fraternité

S'ADRESSER A Mme CÉCILE COUREAU OU A Mme VEUVE COUREAU, MODISTE

A VENDRE

Magnifique jardin d'agrément avec maison

Situés rue du XIXe Siècle, n° 14

S'adresser à Me Bernadou, Castelsarrasin

MUSÉE DES FAMILLES

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande affranchie. — Librairie Ch. Delagrave 15, rue Soufflot, Paris, et chez tous les libraires.

Abonnements : **Un an, 6 fr. ; six mois 3 fr.**

Le gérant : C. SABATIE.

Castelsarrasin, impr. C. SABATIE.

Grand Bazar de la Ville de Paris

Rue de la République et Rue de la Révolution

CASTELSARRASIN

Entrée Libre — Exposition Générale

MAISON DE CONFIANCE — PRIX FIXE

Pharmacie Georges LARRIEU à Castelsarrasin

PHILOPODE G. LARRIEU

Remède souverain pour la guérison des Cors aux Pieds Durillons, Œils-de-Perdrix et Verrues

(Médaille de vermeil à l'Exposition d'hygiène de Paris 1893

Prix du flacon : 1 fr. 25

ELIXIR VERMIFUGE

Remède souverain contre les vers et convulsions des enfants

Parfumerie Royale Veloutine

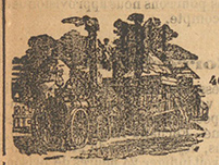
Indispensable à toute personne soucieuse de sa beauté, de sa santé.

EN VENTE chez M. OSMIN MERLE, Promenade du Château, à CASTELSARRASIN

Plant Américain

S'adresser à M. B. SABATIE





E. GRIFFON

CONSTRUCTEUR MÉCANICIEN

40, Cours de Cicé, 2, 4, 6, rue Lacornée, 39-43, rue d'Ornano

BORDEAUX

36 Diplômes d'honneur, 206 Médailles, Chevalier du Mérite agricole

A. GRÉ et Cie Successeurs

POMPES A TOUS USAGES

Pompes à incendie, à vin, à purin, à manège, à volant, à levier

MACHINES & INSTRUMENTS AGRICOLES

Pressoirs, faucheuses, charrues, houes, batteuses, hâche-paille, etc.

MOTEURS A GAZ ET A PÉTROLE

PREMIER PRIX au Concours international de Moteurs à Pétrole de Meaux (27 Mai 1894 sous le contrôle du Ministère de l'Agriculture

MÉDAILLE D'OR grand module de la Société d'Agriculture de France

Pas de mécanicien. — Pas de danger. — 50 °/o d'économie de vapeur

BÉNÉDICTINE

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

(Seine-Inférieure)

EXQUISE, TONIQUE, DIGESTIVE

La meilleure de toutes les Liqueurs



Toujours exiger au bas de la Bouteille, l'*Etiquette rectangulaire* portant la signature du Directeur général :

A. Legrand aîné

ALCOOL DE MENTHE ET EAU DE MÉLISSE

DES BÉNÉDICTINS de l'Abbaye de FÉCAMP

Produits hygiéniques par excellence et de qualité supérieure



Alcool de Menthe — Eau de Mélisse

Se trouvent dans les meilleures Maisons de Vins, Epicerie et Comestibles de chaque Ville

Le Directeur-gérant

C. Sabatier